



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska que le *Règlement numéro 2024-373 modifiant le règlement numéro 2018-311 fixant les modalités pour l'établissement des quotes-parts relatives aux services de collectes des matières résiduelles, de collecte des plastiques agricoles et des écocentres, ainsi que leur paiement par les municipalités, et abrogeant les règlements numéro 2009-223, 2010-239, 2013-268, tels que modifiés afin de modifier le terme unité d'occupation*, a été adopté par le conseil de la MRC le 11 septembre 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 13 septembre 2024.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

(Signé)

Jean Hogue